



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**A Vic-sur-Cère,**

**Mardi 25 février 2020 à 20h00**

*(suivant conférence des Maires relative au PLUi du même jour à 19h00)*

**RAPPORT DU PRESIDENT**

# SOMMAIRE

<b>ORDRE DU JOUR</b>
----------------------

- 1- Approbation du procès-verbal du conseil précédent
- 2- Ordre du jour

**Rappel accès extranet : identifiant : elu (*sans accent*) mot de passe : carlades2019 (*sans majuscule*)**

Site Internet : <https://www.carlades.com/>

## **FINANCES**

- Approbation des comptes de gestion et des comptes administratifs 2019 du budget principal et des budgets annexes
- Affectation des résultats

NB : il est rappelé que les budgets (bien que préparés) ne seront pas votés par le Conseil communautaire en place.

## **ADMINISTRATION**

- Dissolution du SMOCE : délibération actifs et passifs

## **URBANISME**

- Approbation du document d'urbanisme PLUi Cère et Goul en Carladès

## **ECONOMIE**

- Hôtel des artisans : location d'un local
- Grange numérique : baux commerciaux et création de l'association de gestion du lieu

## **ENFANCE JEUNESSE**

- Choix du concessionnaire pour la micro-crèche

## **ENVIRONNEMENT**

- SPANC : Vote des redevances 2020 et consultation des entreprises pour les contrôles du SPANC

## **TOURISME**

- Convention d'objectifs entre l'Office de Tourisme Intercommunal et l'EPCI

## **INFORMATIONS**

- Marché de travaux sur le réseau d'eau potable – consultation
- Etude naturaliste du Pas de Cère - choix du bureau d'étude
- Entretien randonnée - affermissement de la tranche conditionnelle 2
- Extension du Réseau chaleur bois – consultation
- Plateforme de stockage de bois énergie : choix des entreprises retenues
- Marché pour les équipements numériques du Tiers lieu et Fablab – choix de l'entreprise
- Marché pour la création de la salle visioconférence de la Grange numérique - choix de l'entreprise
- Avenants aux marchés des granges numérique et culture
- Convention Territoriale Globale

## **QUESTIONS DIVERSES**

## FINANCES

### Approbation des comptes de gestion et des comptes administratifs 2019 du budget principal et des budgets annexes

#### Affectation des résultats

NB : il est rappelé que les budgets (bien que préparés) ne seront pas votés par le Conseil communautaire en place.

Le trésorier de Vic-sur-Cère devrait nous fournir pour le conseil communautaire les éléments de présentation.

**A ce jour, les pointages sont en cours et nous ne sommes pas en mesure de vous transmettre les comptes ni les résultats budgétaires.**

#### Sujets ajoutés :

**Pour l'opération extension du réseau de chaleur bois :** il est proposé au conseil d'adopter une délibération visant à autoriser le Président de la Communauté de communes à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent) –avant le vote du budget 2020.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes : Montant 263 213,84 € (Budget 2019 en dépenses d'investissement)

Soit un plafond de :  $263\,213,84 \text{ €} \times 25 \% = 65\,803,46 \text{ €}$  pour le budget Régie de distribution de chaleur

OPERATION (à créer)	MONTANTS
Opération n° : EXTENSION DU RESEAU CHALEUR BOIS	1ère situation MO Bréhault Ingénierie : 5 926.50 € TTC
TOTAL GENERAL	5 926.50 €

**Nb : les dépenses sont inscrites au budget et reprises en restes à réaliser mais l'opération distincte n'était créée**

### **Pour le budget annexe Assainissement :**

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

#### **Opération 21 - Armoires électriques STEP (opération à créer)**

- art. 2315 : 20 000 €

### **La ligne de trésorerie :**

Arrive à échéance au 1er avril 2020, faute de conseil communautaire prévu d'ici là, il convient d'autoriser le Président à renouveler au même niveau pour une année la ligne de trésorerie (dans l'attente des achèvements des opérations en cours).

## **ADMINISTRATION**

### **Dissolution du SMOCE : délibération actifs et passifs**

Suite à la dissolution du SMOCE au 31.12.2019, il convient à chaque EPCI de délibérer sur les actifs et passifs de la structure.

**Les documents sont en attente de la trésorerie d'Aurillac et seront mis à disposition dès leur réception.**

### **Sujet ajouté :**

#### **Avenant au contrat ambition région/EPCI**

Après rencontre des services de la région, évolution des conditions d'attribution des arrêtés de subvention et au regard de l'état d'avancement du projet « voie verte » fléché au contrat ambition région avec un financement sur travaux à hauteur de 53 879.00 euros. Il est proposé au conseil communautaire de re flécher par voie d'avenant cette somme afin de ne pas pénaliser l'intercommunalité (*crédits fléchés EPCI non susceptibles d'être attribués à une commune*) sur une opération en cours de réalisation et pour laquelle le taux de subvention le permet.

Au regard des résultats des consultations au marché pour les granges et en cohérence avec l'opération « travaux complémentaires toiture grange numérique » il est proposé le plan de financement suivant :

Coût du projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant HT*	Nature des recettes	Taux	Montant
Travaux complémentaires de réfection des couvertures de la grange numérique	160 903.50	Subvention Etat DETR 2019 (acquis) <i>Montant dépenses retenues : 160 900.00 euros HT</i>	30 %	48 270.00
		Subvention Conseil régional Auvergne Rhône Alpes Contrat Ambition <i>Montant des dépenses demandé à retenir : 107 758 euros</i>	33.48% <i>50% de la dépense retenue</i>	53 879.00
		Autofinancement de la commune/ ou de l'EPCI	36.52 %	58 754.50
<b>TOTAL</b>	160 903.50	<b>TOTAL</b>	100 %	160 903.50

## URBANISME

### Approbation du document d'urbanisme PLUi Cère et Goul en Carladès

La conférence intercommunale regroupant les maires des communes membres de la communauté de communes qui se réunit le 25 février 2020, au cours de laquelle seront présentés : le projet de PLUi, les avis des personnes publiques associées et des personnes publiques consultées au cours de l'élaboration du PLUi, les observations du public, et le rapport de l'enquête et les conclusions du commissaire-enquêteur.

#### L'objectif est d'approuver le PLUi.

- Conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du code de l'urbanisme, la délibération fera l'objet des mesures de publicité suivantes :

- Affichage au siège de la communauté de communes, ainsi que dans toutes les mairies membres de la communauté de communes, pendant un mois,
- Mention de ces affichages insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

La communauté de communes étant couverte par un SCot, la délibération, sera exécutoire :

- à compter de la date à laquelle a été effectuée la dernière des formalités ci-après :

- \* la réception en préfecture de la délibération d'approbation,
- \* l'accomplissement des mesures de publicité prévues.

## **ECONOMIE**

### **Hôtel des artisans : location d'un local**

Le local n°5 demandé pour une activité de nettoyage canin n'a pas été formalisée faute de confirmation du porteur de projet.

Un autre projet a été présenté aux services de la communauté de communes :

Il s'agit de Madame Anne Lalaurie pour son activité RECYCLIDEE basée actuellement à Aurillac. Elle souhaite s'installer dans ce local de l'Hôtel des Artisans.

Aux conditions des précédents locataires.

**Il est proposé au conseil de se prononcer sur la location à titre précaire (convention d'occupation) du local n°5 à Madame Anne Lalaurie.**

### **Grange numérique : baux commerciaux et création de l'association de gestion du lieu**

#### **Ces questions relèvent du budget annexe Grange numérique**

Dans le cadre du tiers lieu, il est proposé la création d'une association de gestion des espaces à savoir espace coworking, réunion, visioconférence, bureau en rez de chaussée de la grange numérique et le fablab au r+2.

Cette association encaisserait les occupations par les salariés/associations/entreprises/télétravailleurs,... Souhaitant utiliser ces espaces et en contrepartie, elle prendra en charge les frais de fonctionnement. De ce fait, une convention de mise à disposition des espaces sera signée entre l'association et l'EPCI avec ces conditions ainsi qu'un service minimum d'accueil et d'orientation du public (*autre que celui de la CC cf ; borne d'accès internet et fablab*).

**Le projet de statut est disponible sur l'extranet, il est proposé au conseil d'adopter ces statuts et de désigner les élus siégeant à cette association (5 élus et 4 entreprises)**

Concernant les bureaux privatifs

**Il est proposé au conseil communautaire d'adopter les baux commerciaux pour les bureaux et espaces privatifs loués au sein de la grange numérique.**

Les projets de baux sont disponibles sur l'extranet.

Pour la partie relative aux bureaux de la Communauté de communes

**Il est proposé de délibérer afin de prévoir le financement en recettes de fonctionnement au budget annexe de la grange numérique (*les dépenses étant déjà inscrites annuellement au budget principal, à même hauteur*).**

## **ENFANCE JEUNESSE**

### **Choix du concessionnaire pour la micro-crèche**

Pour rappel, l'association ADMR Cantal est la seule à avoir déposé une candidature pour la gestion de la micro-crèche. Suite à deux réunions de négociations, la collectivité et l'association se sont entendus, notamment, sur le volet financier.

L'ouverture de la crèche est prévue pour le 1er octobre 2020.

Une fois l'association officiellement retenue, la collectivité et l'association travailleront sur le volet équipement, communication etc.



**Un rapport vous a été transmis étayant cette étape (rapport analyse des offres après négociations et projet de contrat également disponibles sur l'extranet).**

## **ENVIRONNEMENT**

### **SPANC : Vote des redevances 2020 et consultation des entreprises pour les contrôles du SPANC**

Le marché actuel avec la SAUR s'achevant au 31/03/2020 une nouvelle consultation marché publique a été engagée.

**Il est proposé au conseil d'adopter et de reconduire les tarifs SPANC 2019 et les appliquer rétroactivement au 1.01.2020**

## **TOURISME**

### **Convention d'objectifs entre l'Office de Tourisme Intercommunal et l'EPCI**

**La convention précédente étant achevée (2017-2019), il est proposé d'adopter une nouvelle convention à compter du 1.01.2020 pour 3 années.**

Le projet de convention est disponible sur l'extranet.

## **INFORMATIONS**

- Marché de travaux sur le réseau d'eau potable – consultation : déclarée infructueuse, une nouvelle consultation sera organisée

-Etude naturaliste du Pas de Cère - choix du bureau d'étude :

Alter Eco sise à La Cornélie – 15600 ROUZIERS pour un montant de 9 825 € HT (non soumis à la TVA) – Etude naturaliste menée sur 3 années avec

- ❖ Volet 1 – Cartographie des habitats et espèces patrimoniales
- ❖ Volet 2 – Suivi de l'état de conservation
- ❖ Volet 3 (optionnel) – étude de faisabilité Via ferrata : **option non retenue**

-Entretien randonné - affermissement de la tranche conditionnelle 2

- ✓ LOT 1 – Vallée de la Cère – Accompagnateurs en montagne du Puy Mary pour un montant forfaitaire de 11 088 € HT (non soumis à la TVA)
- ✓ LOT 2 – Vallée du Goul – Office National des forêts pour un montant forfaitaire de 4 788 € HT
- ✓ LOT 3 – Plateau de Badailhac – Les Z’arts verts pour un montant forfaitaire de 6 100 € HT (non soumis à la TVA)
- ✓ LOT 4 – Pistes équestres – Association Cheval Découverte pour un montant forfaitaire de 4 954 € HT

-Extension du Réseau chaleur bois – consultation : déclarée infructueuse, une nouvelle consultation sera organisée

-Plateforme de stockage de bois énergie : choix des entreprises retenues

**OPERATION : F545 - CONSTRUCTION D'UN BATIMENT DE STOCKAGE DE PLAQUETTES BOIS - ZONE D'ACTIVITES DE COMBLAT - 15800 VIC SUR CERE**

**LISTE DES ENTREPRISES CLASSEES EN PREMIERE POSITION APRES ANALYSE DES OFFRES**

DESIGNATION DU LOT	ENTREPRISES	MONTANT H.T.
LOT N° 01 - TERRASSEMENT - VRD	Groupement BERTRAND / EATP - 15800 VIC S/ CERE	124 402,50 €
LOT N° 02 - GROS-CŒUVRE	LAFFAIRE - 15800 POLMINHAC	65 676,25 €
LOT N° 03 - CHARPENTE - COUVERTURE ET BARDAGE METALLIQUE	PECHAUD - 15800 VIC S/ CERE	57 502,00 €
LOT N° 04 - CLOTURES - PORTAIL	BOIS ET PAYSAGES - 15000 AURILLAC	19 653,42 €
LOT N° 05 - PONT BASCULE	ACT PESAGE - 15000 AURILLAC	37 742,00 €
LOT N° 06 - ELECTRICITE	LAROUSSINIE - 15130 LAFEUILLADE	4 980,26 €
	<b>TOTAL H.T. DES TRAVAUX</b>	<b>309 956,43 €</b>

enveloppe financière : 345 000,00 € HT

-Marché pour les équipements numériques du Tiers lieu et Fablab – choix de l’entreprise : Pobrun 122 308.63 euros HT

-Marché pour la création de la salle visioconférence de la Grange numérique - choix de l’entreprise : Pobrun 92 394.31 euros HT

-Avenants aux marchés des granges numérique et culture : bâti talus

LOT ETS	Montant de- vis	Variante	Montant avec va- riante	Montant mar- ché de base	% marché avec variante	Intitulé variante
LOT 1 EATP	5 071,00 €		5 071,00 €	78 918,13 €	6,43	
LOT 2 EATP	1 857,40 €	1 080,20 €	2 937,60 €	66 758,40 €	4,4	Enrobé grenailé
LOT 4 ROUX	41 845,48 €	1 827,15 €	43 672,63 €	934 218,04 €	4,67	Étanchéité enterrée
LOT 5 CARRIER	4 365,00 €		4 365,00 €	108 891,40 €	4,01	
LOT 7 AURITOIT	11 415,42 €		11 415,42 €	262 577,95 €	4,35	
LOT 15 JSE	1 946,73 €	342,73 €	2 289,46 €	143 633,83 €	1,59	Ventilation du local
<b>TOTAL</b>	<b>66 501,03</b> €	<b>3 250,08</b> €	<b>69 751,11</b> €			

\* 2937,40 noté sur devis à revoir avec Igetec

### -Convention Territoriale Globale

La Communauté de communes était signataire d'un Contrat Enfance Jeunesse pour la période 2016-2019 avec la CAF et la MSA. Ce contrat était essentiellement accès sur les projets Temps d'Activités Périscolaire, Relais Petite Enfance et Accueil de Loisirs Sans Hébergement mis en place par le Centre Social et Culturel. La collectivité recevait une subvention de la CAF qu'elle reversait ensuite au Centre Social et Culturel.

**Le Contrat Enfance Jeunesse est remplacé à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020 par le Contrat Territorial Global.** Ce dernier pourra être signé pour 3 ou 5 ans. Il est prévu une signature de ce contrat pour l'automne 2020.

Pour la rédaction de ce contrat, la Communauté de communes, la CAF, le centre social et autres partenaires sociaux vont travailler ensemble sur l'élaboration d'un **diagnostic territorial** intégrant : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits, inclusion numérique, animation de la

vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

Le centre social et le gestionnaire de la micro-crèche seront également signataires de ce contrat. Ces deux partenaires pourront ainsi toucher des financements complémentaires aux prestations de services.

## **QUESTIONS DIVERSES**